



Déclaration des représentants du personnel du SNUipp-FSU44 à la CAPD du 26 janvier 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans cette dernière année d'un quinquennat qui annonçait la priorité à l'école primaire, **les enseignant-e-s attendent toujours l'amélioration de leurs conditions de travail. Les moyens alloués au premier degré en France, malgré les créations de postes, sont nettement inférieurs aux pays comparables de l'OCDE.** Effectifs de classes chargés, multiplication des tâches, notamment pour la direction d'école, relations parfois tendues avec les familles, ou avec la hiérarchie, poids des rythmes scolaires, accueil d'élèves à besoins éducatifs particuliers dans de mauvaises conditions, stagiaires écartelé-es entre les attentes de l'institution, celles de l'ESPE et celles de la classe... Tout ceci participe d'un épuisement professionnel. Ce sont quelques unes des raisons pour lesquelles le SNUipp-FSU a déposé un préavis de grève pour le jour du CTSD.

À cela s'ajoutent les droits des personnels bafoués : l'accès à la médecine de prévention qui doit remplir son véritable rôle de médecine du travail, la mobilité professionnelle, le recours aux temps partiels... **Le SNUipp-FSU vous demande d'accorder les temps partiels aux enseignants qui le demandent.** Ils viendront d'ailleurs le 1^{er} février à l'Inspection Académique à l'appel de l'intersyndicale pour vous déposer symboliquement leur demande. Nous espérons que vous les recevrez. S'ils font ce choix tout en réduisant leur salaire il devrait être du devoir de l'administration de le respecter.

Le rapport de la DEPP sur les risques psycho-sociaux met en évidence que les enseignant-es des écoles y sont plus exposés que les cadres, avec une forte intensité de leur métier, des exigences émotionnelles plus importantes et un manque de soutien hiérarchique. Comment analysez-vous le nombre croissant de démissions, le nombre important de collègues qui n'attendent pas le passage à la hors classe pour partir en retraite, le nombre significatif de demandes de temps partiels et de disponibilités ? **Il est urgent de mettre un terme à cette souffrance au travail en améliorant véritablement les conditions de travail pour un exercice serein du métier.** Notre campagne d'arrêt des APC s'inscrit pleinement dans cette priorité.

Aujourd'hui les conditions d'exercice de notre métier sont difficiles et les enseignants français sont parmi ceux qui ont le plus d'heures en présence d'élèves. Faire progresser l'école c'est aussi tenir compte des conditions d'exercices et le temps de travail est un enjeu majeur pour la profession. **C'est pourquoi le SNUipp-FSU s'est engagé dans une campagne pour que les enseignants utilisent les heures d'APC afin de se réapproprier ce temps pour le travail invisible connu de l'administration mais non reconnu.** La campagne nationale sur l'arrêt des APC a permis l'ouverture de négociations au Ministère. **Durant celles-ci, la ministre a déclaré qu'aucune pression, ni aucune sanction ne seront exercées sur les collègues qui s'engageraient dans cette action syndicale.** Le SNUipp-FSU y veillera et poursuit sa campagne sur le temps de travail et le temps d'enseignement.

Sur la mise en application du LSU, les réponses apportées par le Ministère sont insatisfaisantes. Le **problème éthique** (confidentialité des données, exploitation, droit à l'oubli...), les **difficultés avérées de fonctionnement** (accès, plateforme...), l'**absence de réelle formation** permettant de questionner l'objet professionnel qu'est l'évaluation bien avant que de s'approprier l'outil, la surcharge de travail, son **caractère non adaptable aux différentes pratiques pédagogiques**... tout cela conduit le SNUipp-FSU à maintenir sa demande de moratoire pour exiger une remise à plat du LSU. **Le SNUipp-FSU rappelle que la liberté pédagogique est un droit fondamental des enseignant-es** et appelle les collègues à choisir les outils qui leur

semblent les plus appropriés à une éthique professionnelle qui participe à la relation avec les familles, à l'accompagnement des progrès des élèves et garantit la confidentialité des données. Nous refusons toute forme de pression hiérarchique imposant de remplir tel ou tel logiciel ou grille de compétences. Notre métier est d'enseigner.

Lors de cette CAPD, nous allons travailler sur la circulaire des mutations départementales qui permettra enfin aux enseignants de Loire Atlantique de jouer leur partition du deuxième mouvement. Nous éviterons ainsi les folles journées de rentrée pour les réserver aux mélomanes nantais. Sans trouver l'accord parfait, le SNUipp-FSU se félicite de vous avoir rendu une oreille attentive aux revendications de la profession portées par l'intersyndicale. Pourtant des fausses notes demeurent notamment dans un recours de plus en plus fréquent à des postes à profils qui remet en cause la définition de notre métier au profit de missions. **Nous vous rappelons notre opposition à leur augmentation et nous n'acceptons pas la multiplication des entretiens d'embauches pour le recrutement de certains de ces postes.** Ce procédé laisse croire que l'exercice de l'entretien résume la complexité de la mission. C'est donc soit une tromperie soit un leurre.

Sur la question des départs en formation spécialisée, à l'ordre du jour de la commission du 28 février, mais dont les règles doivent être définies aujourd'hui au CSE, comment allez-vous procéder puisque **le CAPPEI, future formation au rabais**, n'est pas encore actée. **Nous tenons à dénoncer l'absence d'ambition concernant les contenus, le démantèlement de cette formation spécialisée et la volonté du ministère de remettre en cause les missions des personnels options E et F.**

Concernant les RASED, il est de nouveau demandé cette année à certains psychologues d'intervenir dans les 3 circonscriptions où des postes sont vacants. Cette situation n'est plus tenable car les collègues, qui ont déjà du mal à répondre à toutes les demandes sur leur circonscription d'origine, sont pour certains au bord de l'épuisement tant moral que physique. Il est urgent de trouver une solution pour favoriser les départs en formation car l'an prochain ce n'est pas 3 postes vacants que nous aurons mais 4 au minimum.

Toujours sur les RASED, dans au moins 3 circonscriptions, les collègues fonctionnent sans budget municipal. Avez-vous pris contact, vous ou les IEN concernés, auprès des mairies pour susciter une convention permettant le financement du RASED ?

Pour rester dans le spécialisé, nous vous avons demandé de créer une brigade dédiée au remplacement sur les postes spécialisés Ulis et Segpa. Nous avons pris note de la réponse donnée lors de la négociation préalable, nous ne sommes pas convaincus et nous vous remercions de bien vouloir nous expliquer en quoi cela serait « une fausse bonne idée pour notre département », contrairement à vos propos du groupe de travail du 05 décembre 2016.

Le SNUipp-FSU vous a signalé qu'une erreur de barème avait été faite pour l'accès à la hors classe pour les personnels enseignant en REP+. **Le SNUipp-FSU vous demande d'intégrer à la Hors classe au 1^{er} septembre 2016 les quatorze personnels concernés sans incidence pour les promus de la CAPD de novembre 2016.**

Enfin, de plus en plus souvent des équipes d'école en crise nous contactent pour être conseillées sur la conduite à tenir en cas de conflits entre adultes, avec des parents ou pour la prise en charge d'élèves difficiles. Les réponses apportées par les Inspecteurs de circonscriptions sont dans certains cas appropriées, mais elles sont parfois en deçà des besoins et laissent les équipes démunies et les difficultés croître. **Le SNUipp-FSU demande à l'administration d'être à l'écoute des écoles.**